



LIGUE HAUTS-DE-FRANCE DE TENNIS DE TABLE

Siège : 32 rue d'Abbeville, 59400 CAMBRAI

☎ : 03 27 79 67 00 @ : contact@liguehdfft.fr - 🌐 <https://www.liguehdfft.fr>

Pôle de Beauvais : BP 90966 60009 BEAUVAIS CEDEX ☎ : 03 44 02 42 02
@ : secretariat-beauvais@liguehdfft.fr

Annexe A1

ATTENTION REQUISE SUR LE RESPECT DES ECHEANCIERS CI APRES

ECHEANCIERS FINANCIERS 2017-2018

ECHEANCIER LICENCES

Statistiques licences validées sous SPID au	Date limite d'enregistrement du paiement par le Secrétariat
Mardi 31 Octobre 2017	Lundi 20 Novembre 2017
Dimanche 31 Décembre 2017	Lundi 15 Janvier 2018
Mercredi 28 Février 2018	Lundi 12 Mars 2018
Lundi 30 Avril 2018	Lundi 14 Mai 2018

- A la date indiquée en colonne 1, envoi par le Secrétariat sous 48h en moyenne d'un relevé club donnant le montant à payer
 - Le paiement devra être enregistré par le Secrétariat au plus tard à la date portée en colonne 2
 - **Aucun rappel pour paiement** ne sera effectué et toutes les licences non payées seront dévalidées avec toutes les conséquences sportives en découlant. De même les droits d'accès à SPID seront suspendus sans avertissement préalable.
- Pour le Championnat par équipes les joueurs concernés seront considérés non qualifiés pour toutes les rencontres précédentes. En ce qui concerne le Critérium fédéral les participants seront désinscrits d'office. Il n'y aura aucune possibilité d'appel, le paiement des licences conditionnant leur validation.

ECHEANCIER CRITERIUM FEDERAL INDIVIDUEL

Tours n°	Inscriptions		Date limite de paiement	Dates des tours
	pour les tours n°	Dates limite		
01	01 à 04	Ven 29 Sept 2017	Lundi 04 Dec 2017	14 et 15 Oct 2017
02	02 à 04	Ven 24 Nov 2017		16 et 17 dec 2017
03	03 à 04	Ven 05 Jvier 2018	Lundi 05 Mars 2018	27 et 28 Jvier 2018
04	04	Ven 23 Fev 2018		17 et 18 Mars 2018



CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DEVELOPPEMENT
DU SPORT



- La facturation s'effectuera en 2 temps comme indiqué dans le tableau ci dessus.
- Sont indiqués également les dates limite d'inscription ainsi que les dates de chacun des 4 tours.
- Le paiement devra être enregistré par le Secrétariat au plus tard à la date indiquée dans la colonne « Date limite de paiement »
- **Aucun rappel pour paiement** ne sera effectué, les joueurs seront désinscrits d'office car considérés comme non inscrits. Il n'y aura aucune possibilité d'appel, le paiement des droits validant l'inscription.
- Les droits d'accès à SPID pour le Critérium seront suspendus sans avertissement préalable.

ECHEANCIER DES DROITS DE PARTICIPATION AUX EPREUVES REGIONALES

Les paiements correspondant devront **OBLIGATOIREMENT** parvenir au Secrétariat pour un enregistrement dans les 48 heures suivant la date de clôture des inscriptions (hors Samedi / Dimanche)

- La circulaire vaudra facture en cas d'inscription.
- Le paiement devra être effectué selon les indications ci dessus. **Aucun rappel ne sera effectué.**
- Après validation définitive des inscriptions en règle au niveau paiement, aucune autre inscription ne sera acceptée.

ECHEANCIER DES FRAIS D'INSCRIPTION AUX DIFFERENTS STAGES

Les paiements correspondant devront **OBLIGATOIREMENT** parvenir au Secrétariat pour un enregistrement dans les 48 heures suivant la date de clôture des inscriptions (hors Samedi / Dimanche)

- Application identique aux consignes ci dessus concernant les inscriptions aux épreuves régionales.
- **Aucun rappel pour paiement** ne sera effectué.
- Les stagiaires concernés ne seront pas acceptés

Le Trésorier général

Georges GAUTHIER

